

temporains : leurs dépositions sont ce qu'il y a de plus certain dans l'histoire de ces âges reculés.

On a remarqué le grand nombre d'emplois ou de dignités dont sont accompagnés certains noms inscrits sur les pierres tumulaires. Quintus Hedijs, Caius Julius Celsus Maximianus, Gaius Furius Sabinius Aquila, Tiberius Claudius Quartinius, Lucius Aurelius, Tiberius Antistius, Lucius Marius, doivent être cités parmi les fonctionnaires qui ont cumulé le plus de places et d'honneurs. Il y a beaucoup à apprendre dans ces listes : elles aident puissamment à comprendre le mécanisme de l'administration romaine dans les Gaules et le secret de ses institutions. Ces dignités n'avaient pas une valeur égale, et on ne les obtenait pas toutes sans certaines conditions d'hierarchie. Il fallait avoir passé par quelques-unes pour arriver à d'autres ; ainsi l'édilité et le triumvirat précédaient la censure ; ainsi le service militaire était obligatoire pour entrer dans le sénat, sinon toujours de fait, du moins en principe. Dans la Ségusiavie ou, pour être plus exact, dans la Colonie romaine de Lugdunum, le Décurionat, charge d'un ordre secondaire, conduisait à des emplois plus élevés. Quintus Julius Severinus, promu à tous les honneurs parmi les siens, et à qui les trois provinces des Gaules décernèrent deux fois des statues, fut sans doute patron des nautes du Rhône et de la Saône avant d'être inquisiteur. Minthatus Félix fut aussi patron des nautes avant d'être curateur des marchands de vin. Cette voie nouvelle, que M. Léon Renier a indiquée dans son travail sur Cervidia Vestina, est féconde en révélations.

L'épigraphie comparée offre d'utiles enseignements : telles inscriptions recueillies dans une localité déterminée, à Lugdunum par exemple, peuvent être interprétées par d'autres qu'on a trouvées dans d'autres contrées. En les rapprochant les unes des autres, on parvient à rectifier l'orthographe de noms propres, altérées sur quelques pierres soit par le temps